

INVITATION À UN ENTRETIEN

Dans beaucoup de pays, la mutilation génitale des femmes et des jeunes filles est encore pratiquée, car cette tradition est ancienne. Nous savons aujourd'hui que la mutilation génitale est une pratique qui met en danger la santé des femmes. Pour cela, les autorités norvégiennes, comme celles de beaucoup d'autres pays, tentent de mettre fin à cette pratique et d'aider les filles et les femmes qui ont des problèmes de santé dus à cette mutilation.

Le travail contre la mutilation génitale dépend d'un bon dialogue et d'une coopération entre les autorités de santé et les filles, les femmes, les hommes et les parents des milieux concernés.

Comme parents d'une fille qui commence à l'école cet automne, vous serez invités à participer à une collaboration contre les mutilations génitales.

Vous êtes invités à un entretien avec l'infirmière de l'école pour parler de la mutilation génitale.

Date :

Lieu :

Pendant l'entretien, l'infirmière vous donnera plus d'informations sur la mutilation génitale, ses conséquences sur la santé et l'assistance médicale, et sur l'examen génital qui est proposé.

Si vous souhaitez en savoir plus, ou fixer un autre rendez-vous, appelez-nous par téléphone au :

Vous pouvez décider librement si votre fille vous accompagnera à l'entretien.

Examen génital libre

Au cours de l'entretien avec l'infirmière, elle vous proposera un examen génital de votre fille. Cet examen est libre et ne se fera que si vous l'acceptez. L'examen est gratuit.

Si vous souhaitez les services d'un interprète, dites-le à l'avance à l'infirmière. L'interprète doit garder le secret professionnel et n'a pas besoin d'être présent dans la même pièce que vous.

C'est un médecin rattaché à l'infirmerie de l'école qui fera l'examen, après avoir convenu d'un rendez-vous. Il est important que l'un des parents assiste à l'examen. Après l'examen, le médecin vous dira si un suivi est nécessaire et vous aidera dans cette démarche.

Parlez avec votre fille de ce qui va se passer si vous souhaitez qu'elle soit examinée par un médecin. BIENVENUE !

Annexes :

- 1) Information sur les motifs de l'entretien et de l'examen génital proposés.
- 2) Acceptation d'un examen génital.